

## SECTION 1 Identification

### 1.1. Identificateur SGH du produit

|                    |                         |
|--------------------|-------------------------|
| Forme du produit   | : Mélange               |
| Nom du produit     | : HG détergent lustrant |
| Type de produit    | : Détergent             |
| Code du produit    | : 145 ART               |
| Groupe de produits | : Produit commercial    |

### 1.2. Autres moyens d'identification

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Destiné au grand public             |   |
| Utilisation de la substance/mélange | : Nettoyants pour la salle de bain                          |
| Restrictions d'emploi               | : Toutes les autres utilisations non recommandées ci-dessus |

### 1.4. Données relative au fournisseur

#### Fabricant

HG International B.V.  
P.J. Oudweg 41  
Almere, 1314 CJ  
The Netherlands  
T +31 (0)36 54 94 700  
[safety@hg.eu](mailto:safety@hg.eu) - [www.hg.eu](http://www.hg.eu)

#### Distributeur

Toolway Industries Ltd.  
1-280 Hunter's Valley Road  
Woodbridge, On L4H 3V9  
Canada

### 1.5. Numéro de téléphone d'urgence

| Pays/Région | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence  | Commentaire                    |
|-------------|-------------------|---------|---|--------------------------------|
| Canada      | CANUTEC           |         | 1-888-CANUTEC (226-8832) (North American)<br>1-613-996-6666 (International use) | Toll Free (800) 255 3924 (24h) |

## SECTION 2 Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (GHS CA)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 H319 Provoque un sévère irritation des yeux  
Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

#### Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) : Attention

Mentions de danger (GHS CA) : H319 - Provoque un sévère irritation des yeux

# HG détergent lustrant

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Conseils de prudence (GHS CA) : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 - Tenir hors de portée des enfants.  
P103 - Lire attentive et appliquer toutes les instructions.  
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.  
P280 - Porter un équipement de protection des yeux.  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313 - Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical ou consulter un médecin.

### 2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3 Composition/information sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

| Nom   | Nom chimique / Synonymes  | Identificateur de produit | %               | Classification (GHS CA)   |
|---|---|---------------------------|-----------------|---|
| Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts | $\alpha$ -Sulfo- $\omega$ -hydroxypoly(oxy-1,2-ethanediyl)alkyl(C=12-14) ethers, sodium salts | n° CAS: 68891-38-3        | $\geq 2 - < 10$ | Irrit. Cut. 2, H315<br>Lés. Oculaire 1, H318<br>Aquatique Chronique 3, H412 |

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

## SECTION 4 Premiers soins

### 4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.  
Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.  
Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.  
Premiers soins général : En cas de malaise consulter un médecin.

### 4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation : Aucun(es) dans des conditions normales.  
Symptômes/effets après contact avec la peau : Aucun(es) dans des conditions normales.  
Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux.  
Symptômes/effets après ingestion : Aucun(es) dans des conditions normales.

### 4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement : Traitement symptomatique.

# HG détergent lustrant

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

### SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

#### 5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.  
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie : Aucun risque d'incendie.  
Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct.  
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

#### 5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Contrôlez les eaux de ruissellement en les empêchant de se déverser dans les égouts et les cours d'eau. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.  
Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.  
Mesures de précaution contre l'incendie : Le ruissellement des eaux de lutte contre l'incendie ou de dilution peut polluer.

### SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.  
Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Bien diluer tout produit répandu en petite quantité, et laver à grandes eaux. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.  
Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.  
Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13

### SECTION 7 Manutention et stockage

#### 7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuel.  
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.  
Dangers supplémentaires lors du traitement : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

#### 7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Mesures techniques : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.

# HG détergent lustrant

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

|  |  |
|--|--|
| Conditions de stockage                             | : Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.  |
| Chaleur et sources d'ignition                      | : Éviter la chaleur et le soleil direct. Pas de flammes. Supprimer toute source d'ignition.  |
| Température de stockage                            | : > 0 – < 30 °C  |
| Prescriptions particulières concernant l'emballage | : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Les conteneurs ouverts doivent être refermés avec précaution et maintenus debout afin d'empêcher les fuites. |
| Matériaux d'emballage                              | : Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.  |

### SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

|   |   |
|---|---|
| Contrôles techniques appropriés             | : Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. |
| Contrôle de l'exposition de l'environnement | : Éviter le rejet dans l'environnement.   |

#### 8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Équipement de protection individuelle:

Lunettes de sécurité. Gants. Vêtements de protection. Chaussures de sécurité obligatoires.

| Protection des mains: |                          |                   |                |             |
|-----------------------|--------------------------|-------------------|----------------|-------------|
| Gants de protection   |                          |                   |                |             |
| Type                  | Matériau                 | Pénétration       | Épaisseur (mm) | Pénétration |
| Gants jetables        | Caoutchouc butyle        | 6 (> 480 minutes) | 0.5            |             |
| Gants jetables        | Caoutchouc nitrile (NBR) | 6 (> 480 minutes) | 0.35           |             |

| Protection oculaire:                            |                                   |                  |
|---|-----------------------------------|------------------|
| Lunettes de sécurité                            |                                   |                  |
| Type  | Champ d'application               | Caractéristiques |
| Lunettes de sécurité avec protections latérales | Conditions normales d'utilisation |                  |

| Protection de la peau et du corps:  |
|---|
| En cas de contact avec la peau : Porter un vêtement de protection approprié |
| Type  |
| Vêtements de protection à manches longues                                   |
| Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques                       |

| Protection des voies respiratoires:   |
|---|
| Il n'est pas nécessaire de porter un respirateur lors de l'utilisation courante de ce produit |

# HG détergent lustrant

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



### Autres informations:

Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

## SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

|  |   |
|--|---|
| État physique  | : Liquide   |
| Apparence  | : Aucune donnée disponible  |
| Couleur  | : Vert  |
| Odeur  | : Florale   |
| Seuil olfactif                                       | : Aucune donnée disponible  |
| pH   | : 9,5   |
| Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1) | : Aucune donnée disponible  |
| Vitesse d'évaporation relative (éther=1)             | : Aucune donnée disponible  |
| Point de fusion                                      | : Non applicable  |
| Point de congélation                                 | : Aucune donnée disponible  |
| Point d'ébullition                                   | : Aucune donnée disponible  |
| Point d'éclair                                       | : > 100 °C  |
| Température d'auto-inflammation                      | : Aucune donnée disponible  |
| Température de décomposition                         | : Aucune donnée disponible  |
| Inflammabilité (solide, gaz)                         | : Ininflammable   |
| Pression de la vapeur                                | : Aucune donnée disponible  |
| Densité relative de la vapeur à 20°C                 | : Aucune donnée disponible  |
| Densité relative                                     | : 1,045   |
| Solubilité   | : Soluble dans les matières suivantes : eau froide et eau chaude. |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)       | : Aucune donnée disponible  |
| Viscosité, cinématique                               | : Aucune donnée disponible  |
| Viscosité, dynamique                                 | : 730 – 960 mPa·s   |
| Limites d'explosivité                                | : Aucune donnée disponible  |
| Caractéristiques d'une particule                     | : Aucune donnée disponible  |

### 9.2. Données (supplémentaires) concernant certaines classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 10 Stabilité et réactivité

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| Réactivité                           | : Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.                 |
| Stabilité chimique                   | : Stable dans les conditions normales.  |
| Possibilité de réactions dangereuses | : Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.  |
| Conditions à éviter                  | : Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).                              |
| Matières incompatibles               | : Pas d'informations complémentaires disponibles  |
| Produits de décomposition dangereux  | : Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi. |
| Temps de durcissement:               | : Pas d'informations complémentaires disponibles  |

# HG détergent lustrant

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

### SECTION 11 Données toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

|                               |  |
|-------------------------------|--|
| Toxicité Aiguë (voie orale)   | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Toxicité Aiguë (voie cutanée) | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Toxicité aiguë (inhalation)   | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |

#### Alcools, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts (68891-38-3)

|                  |   |
|------------------|---|
| DL50 orale rat   | > 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)                               |
| DL50 cutanée rat | ≥ 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity), Remarks on results: other: |

|  |   |
|--|---|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée   | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)<br>pH: 9,5 |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire                                 | : Provoque un sévère irritation des yeux.<br>pH: 9,5  |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée                                      | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)            |
| Mutagénicité sur les cellules germinales                                     | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)            |
| Cancérogénicité  | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)            |
| Toxicité pour la reproduction  | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)            |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)  | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)            |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)            |

#### Alcools, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts (68891-38-3)

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| LOAEL (oral, rat, 90 jours) | 25 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents), Remarks on results: other:    |
| NOAEL (oral, rat, 90 jours) | > 225 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents), Remarks on results: other: |

|   |  |
|---|--|
| Danger par aspiration                       | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) |
| Symptômes/effets après inhalation           | : Aucun(es) dans des conditions normales.  |
| Symptômes/effets après contact avec la peau | : Aucun(es) dans des conditions normales.  |
| Symptômes/effets après contact oculaire     | : Irritation des yeux.   |
| Symptômes/effets après ingestion            | : Aucun(es) dans des conditions normales.  |

### SECTION 12 Données écologiques

#### 12.1. Toxicité

|  |   |
|--|---|
| Écologie - général   | : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement. |
| Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme) | : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).   |

# HG détergent lustrant

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme) : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

| <b>Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts (68891-38-3)</b> |  |
|---|--|
| CL50 - Poissons [1]   | 7,1 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio)                            |
| CE50 - Crustacés [1]  | 7,4 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna   |
| CE50 72h - Algues [1]   | 27,7 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus)         |
| NOEC chronique poisson  | 0,14 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)<br>Duration: '28 d' |
| NOEC (chronique)  | 0,27 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna<br>Duration: '21 d'  |
| NOEC chronique algues   | 0,95 mg/l Scenedesmus subspicatus  |

### 12.2. Persistance et dégradation

| <b>HG détergent lustrant</b> |  |
|------------------------------|--|
| Persistance et dégradabilité | Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. |

| <b>Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts (68891-38-3)</b> |   |
|---|---|
| Persistance et dégradabilité  | Rapidement dégradabilité                |
| Demande chimique en oxygène (DCO)   | 0,51 g O <sup>2</sup> /g substance      |
| Biodégradation  | 80 % (méthode OCDE 302B)                |
| Indications complémentaires   | 95 % biodégradation (méthode OCDE 301E) |

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

| <b>HG détergent lustrant</b> |                                  |
|------------------------------|----------------------------------|
| Potentiel de bioaccumulation | Aucune bioaccumulation attendue. |

| <b>Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts (68891-38-3)</b> |     |
|---|-----|
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)                            | 0,3 |

### 12.4. Mobilité dans le sol

| <b>HG détergent lustrant</b> |                                       |
|------------------------------|---------------------------------------|
| Écologie - sol               | Devrait être très mobile dans le sol. |

### 12.5. Autres effets nocifs

Ozone : Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)  
Fluorinated greenhouse gases : Non

## SECTION 13 Données sur l'élimination

Réglementation régionale sur les déchets : Éliminer conformément aux prescriptions locales applicables.  
Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

# HG détergent lustrant

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

|   |   |
|---|---|
| Recommandations pour l'élimination des eaux usées       | : Ne pas rejeter dans les égouts. Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.   |
| Recommandations pour le traitement du produit/emballage | : Les conteneurs vides contiennent des résidus de produits et peuvent être dangereux. Ne pas éliminer les emballages sans nettoyage préalable. Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux. Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. |
| Indications complémentaires                             | : Ne pas réutiliser des récipients vides.   |
| Informations sur les déchets écologiques                | : Le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.  |

### SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / DOT / IMDG / IATA

| TMD   | DOT            | IMDG           | IATA           |
|---|----------------|----------------|----------------|
| <b>14.1. Numéro ONU</b>   |                |                |                |
| Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport |                |                |                |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>                               |                |                |                |
| Non réglementé  | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| <b>14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport</b>                               |                |                |                |
| Non réglementé  | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| <b>14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)</b>   |                |                |                |
| Non réglementé  | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| <b>14.5. Dangers environnementaux</b>   |                |                |                |
| Non réglementé  | Non réglementé | Non réglementé | Non réglementé |
| Pas d'informations supplémentaires disponibles  |                |                |                |

### 14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

**TMD**  
Non réglementé

**DOT**  
Non réglementé

**IMDG**  
Non réglementé

**IATA**  
Non réglementé

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78<sup>9</sup> et au recueil IBC<sup>10</sup>

Non applicable

### SECTION 15 Informations sur la réglementation

Alcools, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts (68891-38-3)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

# HG détergent lustrant

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

### HG détergent lustrant

Non listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

### Alcools, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts (68891-38-3)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

## SECTION 16 Autres informations

Date d'émission : 08-12-2024

Conseils de formation : Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage. S'assurer que le personnel connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autres éventualités.

Autres informations : DENEIGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

### Full text of hazard classes and H-statements:

|      |   |
|------|---|
| H315 | Provoque irritation cutanée   |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux   |
| H319 | Provoque un sévère irritation des yeux  |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme |

### Abréviations et acronymes:

|           |   |
|-----------|---|
| ADN       | Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures |
| ADR       | Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route               |
| ATE       | Estimation de la toxicité aiguë   |
| FBC       | Facteur de bioconcentration   |
| VLB       | Valeur limite biologique  |
| DBO       | Demande biochimique en oxygène (DBO)  |
| DCO       | Demande chimique en oxygène (DCO)   |
| DMEL      | Dose dérivée avec effet minimum   |
| DNEL      | Dose dérivée sans effet   |
| Numéro CE | Numéro de la Communauté européenne  |
| CE50      | Concentration médiane effective   |
| EN        | Norme européenne  |
| IARC      | Centre international de recherche sur le cancer   |

# HG détergent lustrant

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (WHMIS 2015)

| Abréviations et acronymes: |   |
|----------------------------|---|
| IATA                       | Association internationale du transport aérien  |
| IMDG                       | Code maritime international des marchandises dangereuses                                      |
| CL50                       | Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)         |
| LD50                       | Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)                   |
| LOAEL                      | Dose minimale avec effet nocif observé  |
| NOAEC                      | Concentration sans effet nocif observé  |
| NOAEL                      | Dose sans effet nocif observé   |
| NOEC                       | Concentration sans effet observé  |
| OECD                       | Organisation de coopération et de développement économiques                                   |
| VLE                        | Limite d'exposition professionnelle   |
| PBT                        | Persistant, bioaccumulable et toxique   |
| PNEC                       | Concentration(s) prédite(s) sans effet  |
| RID                        | Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer |
| FDS                        | Fiche de Données de Sécurité  |
| STP                        | Station d'épuration   |
| DThO                       | Besoin théorique en oxygène (BThO)  |
| TLM                        | Tolérance limite médiane  |
| COV                        | Composés organiques volatiles   |
| n° CAS                     | Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service                                  |
| N.S.A.                     | Non spécifié ailleurs   |
| vPvB                       | Très persistant et très bioaccumulable  |
| PE                         | Perturbateur endocrinien  |

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.